



Stop!

Si vous pensez vous aussi que...

- ... la stérilité n'est pas un simple problème technique,
- ... l'utilisation de la femme comme pourvoyeuse d'objets d'expérimentation porte atteinte à sa dignité,
- ... l'être humain ne peut pas être ravalé au rang de produit congelé,
- ... les enfants doivent savoir qui sont leurs parents,
- ... nous n'avons pas le droit de décider quelle vie humaine est digne d'être vécue ou non,
- ... les manipulations pratiquées sur l'embryon sont une aberration,

... alors votez

OUI à l'initiative PPD *

* Initiative "Pour la protection de l'être humain contre les techniques de reproduction artificielle - Initiative pour une procréation respectant la dignité humaine - Initiative PPD"

CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR,

L'initiative PPD* a été déposée pour modifier l'art. 24^{novies} de la Constitution fédérale. Les alinéas 2c et 2g devraient être modifiés comme suit:

Al. 2c: La procréation hors du corps de la femme est interdite.

Al. 2g: L'utilisation de gamètes de tiers à des fins de procréation artificielle est interdite.

Ces changements devraient permettre de garantir que la procréation humaine médicalement assistée respecte la dignité humaine et qu'elle ne devienne pas une "technologie" contre-nature. La vie naissante doit être protégée des manipulations. Ne recommençons pas une seconde fois à distinguer entre des vies humaines dignes d'être vécues et celles qui ne le seraient pas!

Guido Appius, président du comité hors-partis de l'initiative PPD

Claudine Merckelbach, Dr.rer.nat., membre du comité hors-partis de l'initiative PPD

***Initiative "Pour la protection de l'être humain contre les techniques de reproduction artificielle - Initiative pour une procréation respectant la dignité humaine - Initiative PPD"**

SOMMAIRE

Informations sur:

. la stérilité	3
. la dignité de la femme	4
. les limites du faisable	5
. les mensonges sur la vie	6
. un produit congelé	7
. un être humain sur mesure	8
. la recherche sur l'embryon	9
. des conséquences inconnues	10
. un peuple trompé	11
. les coûts	12
. la sécurité au lieu de la peur	13

<i>Informations complémentaires</i>	14
-------------------------------------	----

Cette brochure n'entre pas en matière sur la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée, qui est en contradiction avec la présente initiative, se révèle insuffisante à tous les égards et conduit à une impasse. Seule l'acceptation de l'initiative PPD créera les conditions requises pour l'amélioration de cette loi. *C'est pourquoi votre OUI est absolument nécessaire.*



LA STÉRILITÉ

Par bonheur...

... avec un conseil médical et psychologique approprié ou avec l'accueil d'un enfant en pension, les femmes considérées comme stériles ont plus de chances d'avoir tout de même leur propre enfant qu'avec la fécondation in vitro.

Par contre, combien souffrent celles qui, en dépit des nombreux traitements qu'exigent cette technique de reproduction, ne parviennent pas à avoir d'enfant. C'est le cas pour 8 femmes sur 10.

Ceux qui votent OUI à l'initiative PPD...

... savent que la stérilité n'est pas simplement un problème de technique médicale.

Informations complémentaires, voir page 14



LA DIGNITÉ DE LA FEMME

Malheureusement...

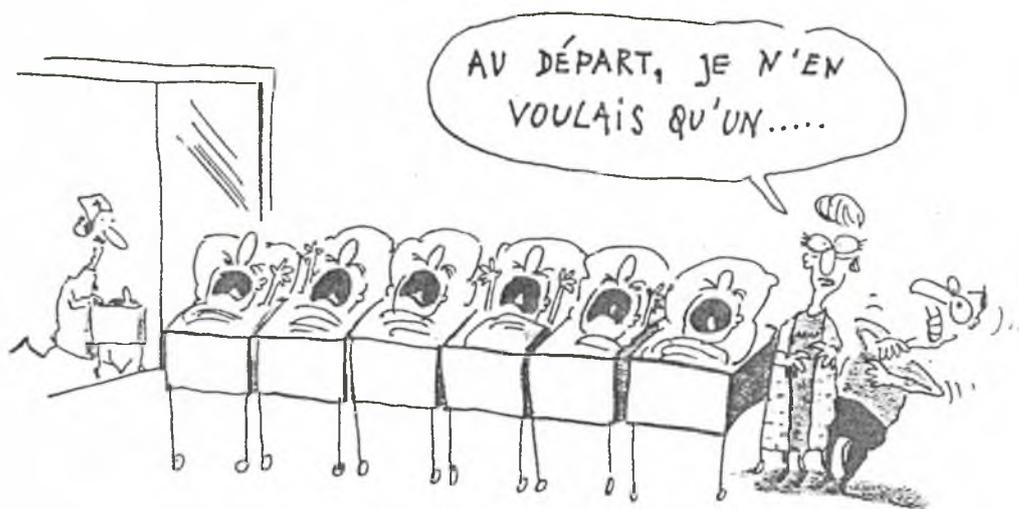
... la fécondation in vitro ne se pratique pas sans laisser de traces chez la femme.

... la femme peut, sans le savoir, servir de pourvoyeuse de "matériel de base" pour les manipulations sur les embryons.

Votons OUI à l'initiative PPD...

... pour que la femme stérile ne se sente pas blessée dans sa dignité et qu'elle échappe aux pressions auxquelles elle est souvent soumise!

Informations complémentaires, voir page 14



LES LIMITES DU FAISABLE

Il faut savoir...

... que la fécondation in vitro entraîne un taux de complications supérieur à la moyenne, telles que grossesse multiple, césarienne, naissance prématurée, enfants morts-nés, mortalité des nourrissons, etc.

... que les traitements multiples et coûteux prodigués par une équipe pluridisciplinaire de médecins sont très éprouvants et requièrent un encadrement psychologique.

Ceux qui votent OUI à l'initiative PPD...

... savent que la stérilité non désirée n'est souvent pas d'ordre physiologique et que, par conséquent, elle ne peut pas être vaincue par des moyens techniques.

Informations complémentaires, voir page 14



UN PRODUIT CONGELÉ

Peu de personnes savent...

... que les ovules fécondés sont congelés à moins 196 degrés Celcius, et qu'on les décongèle en fonction des besoins.

... que beaucoup ne survivent pas à ce choc thermique ou subissent des lésions.

Ceux qui votent OUI à l'initiative PPD...

... empêchent que l'être humain soit ravalé au rang de produit congelé.

Informations complémentaires, voir page 14



UN ÊTRE HUMAIN SUR MESURE

Nous craignons...

... que tout ce qui semble être un tant soi peu malade soit éliminé parce qu'il est considéré comme indigne de vivre.

... que, grâce au contrôle de qualité, la garantie d'un enfant en bonne santé soit une chose qui aille de soi.

... que le droit à la vie des handicapés soit de plus en plus remis en question.

Nous votons OUI à l'initiative PPD...

... car nous n'avons pas l'arrogance de nous ériger en juges de qui est digne de vivre ou non.

Informations complémentaires, voir page 14



LA RECHERCHE SUR L'EMBRYON

Savez-vous...

... que l'embryon humain constitue l'objet le plus intéressant pour la recherche?

... que, une fois le feu vert donné, les abus dans la recherche sur les embryons ne peuvent être ni contrôlés ni arrêtés?

... que l'être humain est ainsi rabaissé au rang de cobaye?

Avec un OUI à l'initiative PPD...

... nous refusons les manipulations sur la vie naissante, car elles entraînent la mort au lieu de la guérison.

Informations complémentaires, voir page 15



DES CONSÉQUENCES INCONNUES

Il faut rappeler ...

.. que l'on ne connaît pas du tout les conséquences de la fécondation artificielle sur les générations futures.

... qu'en zootechnie, elle a des effets secondaires inattendus.

... que la règle: "D'abord l'animal, ensuite nous" s'applique très certainement aux manipulations actuelles.

Ceux qui votent OUI à l'initiative PPD...

... évitent des problèmes insolubles aux générations futures.

Informations complémentaires, voir page 15



UN PEUPLE TROMPÉ

Peu de gens savent ...

... qu'en 1991, au Parlement, on a prétendu qu'il n'y aurait pas d'embryons surnuméraires et que le don de sperme pourrait toujours être interdit ultérieurement.

... que maintenant l'existence d'embryons surnuméraires est avouée et que ceux-ci peuvent être utilisés à des fins de recherche.

En votant OUI à l'initiative PPD...

... nous ne voulons pas être de nouveau dupés.

... nous saisissons l'occasion qui nous est donnée de sortir de l'impasse.

Informations complémentaires, voir page 15



LES COÛTS

Peu de gens savent...

... que le coût de la fécondation in vitro (infrastructure et recherche incluses) peut aller jusqu'à CHF 300.000.- par naissance,

... que les traitements reconnus sont, en général, obligatoirement pris en charge par l'assurance maladie.

En votant OUI à l'initiative PPD...

... nous empêchons une nouvelle augmentation des primes!

Informations complémentaires, voir page 16



LA SÉCURITÉ AU LIEU DE LA PEUR

La peur n'est pas toujours mauvaise conseillère, car...

- ... elle éveille le besoin de sécurité.
- ... elle incite à la prudence.

Mais la sécurité est préférable car...

- ... elle tient compte des mauvaises expériences.
- ... elle ne se fie pas aux promesses faites en l'air.
- ... sa devise est: la confiance c'est bien, le contrôle c'est mieux.

En votant OUI à l'initiative PPD...

... nous évitons de glisser sur une pente dangereuse.

Ce n'est pas parce qu'une chose est faisable qu'il faut absolument la réaliser.

Informations complémentaires voir page 16

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La stérilité (page 3)

Lors d'un congrès d'obstétrique psychosomatique tenu en 1990, le prof. Stauber rapportait que 757 femmes sur 1'061 étaient tombées enceintes de façon naturelle au cours d'un traitement psychologique qu'elles suivaient dans sa clinique berlinoise. Et si les dernières statistiques indiquent un taux de réussite pouvant atteindre 35% dans le cas de la fécondation in vitro, il ne faut pas oublier que ces chiffres portent sur les grossesses cliniques, c.-à-d. que seul le début des grossesses est pris en compte, non les naissances.

La dignité de la femme (page 4)

On constate avec intérêt que, parmi les défenseurs de l'initiative PPD, figurent tant des partisans que des adversaires de l'interruption volontaire de grossesse. Les uns comme les autres veulent éviter que les embryons surnuméraires soient détruits et que les femmes soient livrées à des tiers qui s'adonnent à des pratiques avilissantes. Les associations de femmes ont une position catégorique en la matière. Au cas où l'initiative PPD est acceptée, les procédés d'assistance à la procréation resteront autorisés, notamment l'instillation, dans le corps de la femme, du sperme de son partenaire et d'ovules non fécondés, de façon à ce que la fécondation s'effectue là où la nature l'a prévue et échappe aux manipulations.

Les limites du faisable (page 5)

Si la capacité de fécondation du sperme est insuffisante, on applique depuis peu la méthode ICSI* en éprouvette, qui consiste à forcer, au moyen d'une aiguille creuse, le spermatozoïde à pénétrer dans l'ovule. On espère ainsi pouvoir éviter de recourir au sperme d'un tiers. Toutefois, il est probable que le sperme du partenaire, incapable de féconder un ovule par lui-même, transmette sa faiblesse aux descendants. Cette méthode est de plus en plus appliquée en dépit du manque d'expérience sur le long terme et des rapports alarmants provenant de Hollande et d'Australie. L'initiative PPD y mettra fin.

Les mensonges sur la vie (page 6)

Actuellement, la loi ne donne pas la possibilité de rendre obligatoire la divulgation de l'origine parentale lorsqu'il y a eu fécondation par le sperme d'un tiers. C'est ce qu'a constaté la commission d'experts Amstad dans son rapport en 1988. Le nom des donneurs de sperme et les informations les concernant ne sont d'aucune utilité si les personnes intéressées n'y ont pas accès. Or, il se peut qu'un jour la vérité fasse surface par hasard, entraînant de graves crises d'identité, dans le cas par exemple où il y aurait eu mariage fortuit entre consanguins. Les arbres généalogiques ne seraient plus que des canulars. Bien évidemment, ces problèmes concernent aussi le don d'ovule.

Un produit congelé (page 7)

La congélation d'un ovule déjà fécondé peut être qualifiée de tromperie in vitro. Le Conseil fédéral a lui-même reconnu le caractère équivoque de ce procédé, sinon il n'aurait pas prévu, dans l'art. 164 de la nouvelle loi sur la procréation médicalement assistée, d'interdire la congélation d'ovules fécondés dès que la conservation d'ovules non fécondés serait possible.

Des êtres humains sur mesure (page 8)

L'examen d'un embryon au microscope a toujours un caractère aléatoire. Or, comme l'article constitutionnel en vigueur autorise, en vue d'éviter des maladies graves, le recours à la procréation in vitro et, si nécessaire, l'utilisation de cellules de tiers, le médecin traitant décidera (devra décider) d'éliminer une vie à tendance malade s'il a la moindre incertitude.

S'il ne le fait pas, il sera, le cas échéant, tenu pour responsable des lésions non décelées. Pour éviter, autant que possible, tout risque de maladie, quatre mesures sont déjà prévues avant même la procréation artificielle proprement dite: 1) Le médecin décide si un couple peut accéder au traitement ou non. 2) La structure de la personnalité des donneurs de gamètes est examinée tant sur le plan physique que psychique. 3) Les gamètes extraits subissent un test permettant de vérifier le degré de leur valeur biologique. 4) Un contrôle de qualité est pratiqué sur les embryons au moyen du microscope. Cette présélection scrupuleuse, faite par un tiers pour le compte d'un client, rappelle fâcheusement une conception de l'être humain que l'on croyait abandonnée depuis 1945. Il est indispensable de combattre l'eugénisme dès son apparition et d'empêcher que des lois étatiques ne viennent de surcroît favoriser sa propagation. En fin de compte, c'est la nature qui obtiendra par elle-même le meilleur résultat global.

La recherche sur l'embryon (page 9)

Il y a peu de temps encore, on prétendait qu'il n'y aurait jamais d'êtres humains clonés. Mais déjà des moralistes tentent de nous faire croire qu'il est bon de produire des embryons clonés afin de constituer "un stock de pièces de rechange humaines" en vue des dons d'organes. La brebis clonée Dolly, la grenouille sans tête, la mouche pourvue de 14 yeux ou dont l'espérance de vie est augmentée de 50% sont aujourd'hui des réalités. Ce que nous demandons, c'est d'abandonner cette voie pour rechercher les véritables causes de l'infécondité. Les méthodes médicales de reproduction ne sont en fait que des thérapies illusoire et coûteuses. Elles traitent les symptômes mais ne résolvent pas le problème de l'infécondité, bien au contraire elles l'aggravent.

Des conséquences inconnues (page 10)

Si les chiffres sont exacts, 100'000 enfants dans le monde ont vu le jour grâce à la fécondation in vitro depuis la naissance du premier "bébé-éprouvette" (le 25.07.1978). Quelle sera leur capacité de reproduction ? Quelle sera leur espérance de vie? Dans certains élevages intensifs de bovins, on trouve déjà plusieurs générations d'individus reproduits artificiellement et l'on remarque chez eux des symptômes alarmants de maladies tels que diminution de l'aptitude à concevoir, baisse de l'espérance de vie, affections du pis, membres délicats et maigres, etc. La prudence ne voudrait-elle donc pas que, dans le cas de l'être humain, on attende au moins deux ou trois générations pour s'assurer que les succès annoncés, invérifiables actuellement, n'entraînent pas des dommages irréparables?

Un peuple trompé (page 11)

Lorsque, en 1991, le Conseil national a débattu de la question, la motion visant à interdire la fécondation in vitro n'a été rejetée à une faible majorité que parce que l'on avait assuré de façon crédible qu'il n'y aurait aucun embryon surnuméraire. Le Conseiller fédéral compétent l'avait aussi affirmé lors d'une conférence de presse tenue avant la votation populaire. Toutefois, déjà à ce moment-là, une majorité de la population se méfiait des promesses officielles. Selon un sondage VOX, si la question avait été posée de façon différenciée, 58% auraient voté pour l'interdiction de la fécondation in vitro. A l'initiative PPD s'oppose la nouvelle loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA) qui, pourtant, n'aborde absolument pas certains aspects importants du problème, comme par exemple: "Quand la recherche sur l'embryon peut-elle être autorisée?". Aussi le Conseil fédéral annonce-t-il encore deux lois supplémentaires, l'une portant sur l'analyse du génome, l'autre traitant la recherche sur les embryons. Et l'on demande au peuple de croire de nouvelles promesses! Seul un Oui à l'initiative PPD garantit que nous n'aurons pas de mauvaise surprise!

Les coûts (page 12)

L'infécondité n'est pas une maladie, elle n'entraîne pas la mort. Le désir d'avoir un enfant justifie tout à fait un traitement, mais pas à n'importe quel prix. Les grandes Eglises nationales parlent d'une médecine de luxe car, outre tous les problèmes éthiques qu'elle pose, elle implique des coûts disproportionnés et n'est que rarement couronnée de succès. Dans d'autres parties du monde, la surpopulation est telle que des femmes et des hommes sont stérilisés, des femmes sont forcées d'avorter, les enfants des rues sont exterminés. Alors n'est-il pas paradoxal d'utiliser chez nous des méthodes artificielles très onéreuses pour obtenir des naissances coûte que coûte?

La sécurité au lieu de la peur (page 13)

Il y a 50 ans, le peuple approuvait l'usage de l'énergie atomique à des fins pacifiques. A présent, des catastrophes comme celle de Tchernobyl, la recherche laborieuse d'un lieu d'entreposage des déchets radioactifs en Suisse et bien d'autres problèmes encore rendraient impossible l'introduction du nucléaire.

Comme l'utilisation du DDT semblait prometteuse! Et aujourd'hui qu'en est-il? Malheureusement, c'est souvent bien plus tard que des effets secondaires funestes se manifestent, comme par exemple dans le cas des enfants de la thalidomide.

Il y a encore 20 ans, on considérait comme immoral d'utiliser en médecine humaine des techniques de reproduction empruntées à la médecine vétérinaire. Les pratiques qui se sont imposées depuis lors ne présentent aucune garantie de sécurité. "La nature n'obéira jamais à l'homme, mais l'homme doit obéir aux lois de la nature," avertissait Dioscoride (1er s. après J.-Ch.). La protection de la nature comprend également la protection de l'être humain dans son intégralité, en tant qu'être disposant d'un corps et d'un esprit, et dans son unicité. Par conséquent, elle nous impose de renoncer aux manipulations irréversibles, incontrôlables et avilissantes.

* ICSI = injection intra-cytoplasmique de sperme (dépôt d'un spermatozoïde dans un ovule)

** FIV = fécondation in vitro (fertilisation dans une éprouvette)

Vous aussi, soutenez l'initiative PPD !...

... en distribuant du matériel d'information (utilisez à cet effet le bon de commande encarté dans la brochure)

... en présentant des arguments pertinents dans les discussions

... en écrivant des lettres de lecteurs

... en soutenant le comité d'initiative moralement et financièrement.

Un grand merci!

COMITE

L'initiative PPD jouit du soutien de nombreuses personnalités:

Comité hors-partis de l'initiative PPD:

Guido Appius, Bâle (Président); *Marie-Laure Beck*, Collonge-Bellerive; Lic.iur. *Ernst Danner*, Zürich; Dr.ing.chim. *Viktor Girtanner*, Sarnen; *Marie-Therese Larcher-Schelbert*, Uitikon; Dr.med.vet. *Alexander Maissen*, Ilanz; Dr.med. *Elisabetta Meier-Vismara*, Breganzona (Viceprésidente); Dr.rer.nat. *Claudine Merckelbach*, Fribourg; Dr.iur. *Rudolf Montanari*, Feldbrunnen; *Reinhard Müller*, Wiliberg; Dr.iur. *Marlies Näf-Hofmann*, Arbon (Viceprésidente); Prof. Dr. *Gian-Reto Plattner*, Bâle; Prof. Dr.med. *Charles Probst*, Laufenburg; *Pius Stössel*, Uznach; *Julius Stücklin*, Bâle; Prof. Dr. Dr.h.c. *Arthur F. Utz*, Villars-sur-Glâne; *Fabienne Waldis*, Bulle; *Hansjürg Weder*, Bâle; *Dorothee Zwicky*, Hünibach; *Otto Zwygart*, Bolligen.

Comité de soutien (état au mois de mars 1998):

Dr.med. *Luca a Marca*, Gentilino; Dr.iur. *Klaus Ammann*, St.-Gall; Dr.iur. *Caspar Arquint-Dubas*, Sachseln; *Raphael Barras*, Fribourg; Dr.med. *Heinz Bhend*, Aarburg; *Franziska Bischof*, Oberwil/ZG; *Rolf Blatter*, Bolligen; *Agnes Blättler*, Alpnach-Dorf; Dr.iur. *Elisabeth Blunschy-Steiner*, Schwyz; Dr.phil. *Martin Bundi*, Chur; *Pierre de Chastonay*, Sierre; Prof. Dr. *Joseph Deiss*, Barberêche; *Paul Dittli*, Zürich; *Michel Dupont*, Pully; Dr.med. *Monika Durrer-Tschui*, Zürich; *Albert Ebner-Kaiser*, Zürich; Dr.med. *Rudolf Ehmman*, Stans; Dr.phil. Lic.iur. *Franz Faller*, St.-Gall; *Ernst Frischknecht*, Tann; *Petra Graf-Spiess*, Baar; *Roland Graf*, Appenzell; *Josef Güntensperger*, Zug; *René et Heidi Gurtner-Kugler*, Dübendorf; Dr. *Irène Häberle*, Root; Dr.iur. *Gret Haller*, Berne; *Brigitte Hauser-Süess*, Brig-Glis; *Ruth Heeb-Schlienger*, Binningen; *Franz Hildbrand*, Gampel; Dr.med. *Alois Holenstein*, Rapperswil/SG;

Dr.med. *Urs Kayser*, Küssnacht; *Josef Köchle*, Zürich; *Walter Kuhn*, Zürich; Dr. *Friedrich Külling*, Hünibach; Dr.med. *Urs Meier*, Lugano; *Hansruedi Mettler*, Dürrenäsch (Secrétariat FMF/PPD); *Alice Müggler*, Steinach; stud.phil.I *Andreas Näf*, Arbon; *Markus Neurohr-Schäfer*, Zürich; *Urs Nussbaumer*, Riedholz; *Joseph Pellegrini*, Sion; *Gabi Räth*, Brunnen; Dr. *Rudolf Rechsteiner*, Bâle; Dr.med. *Margrit Reck-Waldis*, Altstätten; Dr.med. *Martin Reichlin*, Lucerne; Dr.med. *Heinz Rellstab*, Wädenswil; *Walter Rey*, Bâle; *Hans Ruckstuhl*, Rossrüti; *Willi Sartorius*, Klosters; *Liselotte Schelble Hintermann*, Reinach/BL; *Ernst Schindler*, Rüti/GL; Dr. chiroprat. *Franz Schmid*, Ausserberg; Ing.agr.ETH *Walter Schmied*, Moutier; *Meta Scholer*, Bâle; *Rolf Seiler*, Zürich; *Heiner Studer*, Wettingen; *Traudl Tiefenbacher*, Bâle; *Marlis Vogel-Näpflin*, Beckenried; *Andrea von Bidder*, Binningen; Dr.med. *Niklaus Waldis*, Bulle; Dr.med. *Heidi Wolf*, Greifensee; *Fritz Wyss*, Dürrenäsch; Dr.med. *Niklaus Zwicky*, Hünibach.

Participez en votant OUI!

Personnes de contact:

- **Guido Appius, Président PPD**

General-Guisan-Str. 77
4054 Bâle
Tél./fax 061 - 302 93 83

- **Secrétariat PPD en Suisse romande**

M.me Fabienne Waldis
Chemin de Saucens 18
1630 Bulle
Tél. 026 - 912 0536
Fax 026 - 912 06 55

- **Secrétariat FMF en Suisse allemande**

Hansruedi Mettler
Postfach
5724 Dürrenäsch
Tél. 062 - 767 60 03
Fax 062 - 767 60 01

- **Secrétariat RRD en Suisse italienne**

Elisabetta Meier-Vismara
via Fontanella 19
6932 Breganzona
Tel. 091 - 967 26 34
Fax 091 - 968 13 25
e-mail: meier-vismara@bluewin.ch

Avec votre OUI à l'initiative PPD, vous nous aidez à lancer un signal clair et de portée internationale.

VOTRE AIDE EST IMPORTANTE!

C'est grâce à des dons totalisant CHF 100'000.- que l'initiative PPD a pu être lancée et que 125'000 signatures ont été recueillies. Mais la bataille est loin d'être gagnée. **Il faut absolument pouvoir distribuer la présente version de la brochure "Stop!", dans les respectives langues, aux 2,81 millions de ménages de Suisse.** Un défenseur de l'initiative PPD a financé une partie importante de la première édition de cette brochure, qui va nous permettre de réunir des fonds supplémentaires et vous donner, à vous aussi, la possibilité d'apporter votre contribution à la campagne référendaire. Le tirage à trois millions d'exemplaires (y compris la traduction, l'impression et l'expédition) coûte CHF 750'000.-. **Un don de CHF 100.- permet déjà de couvrir un petit village.** Parallèlement, les affiches et les annonces requièrent elles aussi une somme élevée. Nous ne pouvons les réaliser que si les moyens nous en sont donnés.

Comment mener une campagne référendaire sans argent?
Comment informer les citoyens d'un sujet aussi crucial si
ce n'est par des annonces, des prospectus, des affiches, des conférences, etc.?
Il faut bien évidemment des moyens financiers. C'est pourquoi nous crions

à l'aide!

**Merci pour votre contribution et pour le OUI
que vous voterez à la question:
"Acceptez-vous l'initiative populaire pour la protection
de l'être humain contre les techniques
de reproduction artificielle (Initiative PPD)?"**

Nous comptons beaucoup sur votre compréhension. Chaque franc récolté sera bien utilisé, notamment pour le maintien de places de travail. Nous vous prions de verser un don adapté à vos moyens financiers et vous remercions pour toute contribution, même la plus modeste. Notre compte postal: CCP 40-16553-9 - Initiative pour une procréation respectant la dignité humaine - Bâle.

Au nom du comité hors-partis de l'initiative PPD:

G.Appius Président, Bâle

DEMANDEZ NOTRE DOCUMENTATION...

... chez

Mme. Fabienne Waldis, Secrétariat PPD, Chemin de Saucens 18, 1630 Bulle
Tél. 026 - 912 05 36 / Fax 026 - 912 06 55

... en envoyant le talon ci-dessous

vos données seront traitées de façon confidentielle et ne seront pas transmises à des tiers.



- ... ex. de la brochure **“Stop! Oui à l’initiative PPD”** / ALLEMAND CHF 0,50*
- ... ex. de la brochure **“Prise de position concernant le Message du Conseil fédéral “(32 pages) / FRANCAIS** CHF 5.--*
- ... ex. de la dernière édition du journal PPD **“L’avenir de l’homme”** / ALLEMAND gratuit

... n'oubliez pas votre adresse!



Nom:

Prénom:

Adresse:

NPA/Localité:

N. Tél.:



*Prix plus frais d’expédition.

... en payant, s'il vous plaît, la documentation par versement/virement postal sur le
CCP 40-16553-9 , Initiative pour une procréation
respectant la dignité humaine, Bâle

en donnant le motif:

- | | |
|---|--------|
| - brochure “Stop! Oui à l’initiative PPD” / Allemand | à 0,50 |
| - brochure “Prise de position” / Français | à 5.-- |
| - abonnement d’un an à “L’avenir de l’homme” / Allemand | à 8.-- |
| - don | |
| - justificatif de paiement souhaité | |